

La Sarraz, le 20 juin 2023

DECISION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL AIEM

Le Comité de Direction de l'AIEM, agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 6 juin 2023, le Conseil Intercommunal a pris les décisions suivantes :

- Autorisé l'AIEM à procéder aux travaux de remplacement du groupe motopompe n° 3 du Puits de Cinq-Sous et investigations complémentaires en accordant un crédit de CHF 87'000.00
- Autorisé l'AIEM à procéder aux travaux de remplacement de la conduite d'eau potable d'alimentation et de défense incendie de la ferme de M. Gachet en accordant un crédit de CHF 45'000.00
- Autorisé l'AIEM à mandater la société FINAO pour un accompagnement stratégique aux changements en accordant un crédit de CHF 30'479.10

Les électeurs peuvent consulter ces décisions au greffe municipal.

La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet du district aux conditions des **art. 166 et ss LEDP** dans les 10 jours suivant la publication dans la FAO du mardi 27 juin 2023.

Au nom du Conseil Intercommunal AIEM

Le Président
Pascal Guinnard



La Secrétaire
Patricia Gabriel